

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02040

Numéro SIREN : 453 246 589

Nom ou dénomination : 2AV - Alarme Automatisation Vidéo

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012077

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/012077**
n°de gestion : **2004B02040**
n°SIREN : **453 246 589 RCS Lyon**

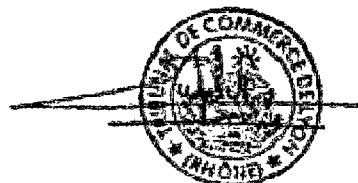
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 11/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2AV - Alarme Automatisation Vidéo - Société à responsabilité limitée
37 Rue Clément Michut 69100 Villeurbanne -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5240472

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL 2 AV - Alarme Automatismes Vidéo Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 37 rue Clément Michut 69100 VILLEURBANNE Durée de l'exercice précédent* 12

N° SIRET* 4 5 3 2 4 6 5 8 9 0 0 0 1 5

Néant *

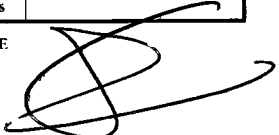
Table with columns: Brut 1, Amortissements, provisions 2, Net 3, Net 4. Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Concessions, Fonds commercial, etc. Total Général (I à VI) is 76 838 / 16 762 / 60 076 / 63 580.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

Comptes de régularisation

CLADABATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : SARL 2 AV - Alarme Automatismes Vidéo

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...751.....)	DA	3 751	3 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	46 956	54 336
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(243)	(7 379)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	51 214	51 457
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	638	8 178
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	361	52
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 862	2 987
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 372	906
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	2 629		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	8 861	12 123	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	60 076	63 580	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 861	11 486	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2 AV - Alarme Automatismes Vidéo		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	
		services*	FG	FH	FI	103 626 / 107 464
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	103 626 / 107 464	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	1 896	
	Autres produits (1) (11)			FQ	34 / 3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	105 555 / 107 467
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	40 604 / 56 089	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	3 920 / 3 299	
	Salaires et traitements*			FY	33 442 / 32 407	
	Charges sociales (10)			FZ	23 161 / 22 527	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	3 514 / 4 524
			- dotations aux provisions		GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE	603 / 947		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	105 245 / 119 794	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	310 / (12 327)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	45 / 53	
Total des produits financiers (V)				GP	45 / 53	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	116 / 317	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	116 / 317	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(71) / (264)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	239 / (12 591)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

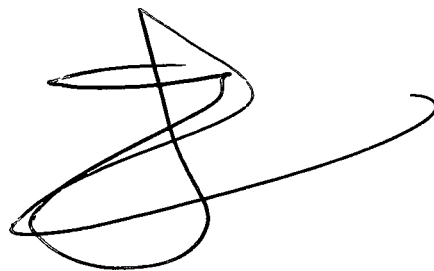
Désignation de l'entreprise : SARL 2 AV - Alarme Automatisme Vidéo		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 8 803 obligatoires A9 14 358		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SINISTRE CLIENT		482	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL 2 AV - Alarme Automatismes Vidéo
37 rue Clément Michut

69100 VILLEURBANNE

ANNEXE DU 01/04/2017 AU 31/03/2018

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

CABINET MAIRESSE & CIE
59 RUE DE VERDUN

69500 BRON
0472379820

A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 60 075.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 625.73 Euros et dégageant un déficit de 243.21- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 776		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	975		
Matériel de transport	16 309		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 718		
TOTAL	19 002		
Autres participations	3 040		
Prêts, autres immobilisations financières	741		
TOTAL	3 781		
TOTAL GENERAL	24 559		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 776	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			975	
Matériel de transport			16 309	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 718	
TOTAL			19 002	
Autres participations			3 040	
Prêts, autres immobilisations financières			741	
TOTAL			3 781	
TOTAL GENERAL			24 559	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 776			1 776
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	542	195		737
Matériel de transport	9 289	3 262		12 551
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 641	57		1 699
TOTAL	11 472	3 514		14 986
TOTAL GENERAL	13 248	3 514		16 762

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	195				
Matériel de transport	3 262				
Matériel de bureau informatique mobilier	57				
TOTAL	3 514				
TOTAL GENERAL	3 514				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	741	0	741
Autres créances clients	19 407	19 407	
Impôts sur les bénéfices	2 644	2 644	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 347	1 347	
Débiteurs divers	10 793	10 793	
Charges constatées d'avance	240	240	
TOTAL	35 172	34 431	741

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1	1		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	637	637		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 862	3 862		
Personnel et comptes rattachés	38	38		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	413	413		
Taxe sur la valeur ajoutée	735	735		
Autres impôts taxes et assimilés	186	186		
Groupe et associés	361	361		
Autres dettes	2 629	2 629		
TOTAL	8 861	8 861		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 529			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	361			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	7 500		3 749	3 751

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600
Dettes fiscales et sociales	599
Total	1 200

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	240
Total	240

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2
INTERETS RESTANT DUS SUR EMPRUNT	2	
Total (1)		2

Engagements reçus

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- SINISTRE CLIENT	482	
Total	482	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACT FRAIS DE CHAUFFAGE A SCI PI AND CO	1 896
Total	1 896

SARL 2 AV – ALARME AUTOMATISME VIDEO

**SARL au capital de 3.751 euros
Siège social : 37 Rue Clément MICHUT
69100 VILLEURBANNE
453.246.589 RCS LYON**

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2019

Chers Associés,

En ma qualité de Gérant, je me dois de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2018, de vous présenter les comptes annuels, de les soumettre à votre approbation, puis de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, conformément à la réglementation française en vigueur issue du Comité de Réglementation Comptable (CRC), dans le respect des dispositions du plan comptable général et en observant les principes de prudence et de sincérité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31/03/2018 a été marqué par un retour à l'équilibre des comptes (chiffre d'affaires et charges), pour la première fois depuis le départ de Monsieur COGNAT. Le résultat d'exploitation est en hausse, puisqu'il passe de (12.327) euros pour l'exercice clos le 31 mars 2017 à 316 euros pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

ANALYSE DES COMPTES

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires HT au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, de 103.626 euros contre 107.464 euros au titre de l'exercice précédent.

Grâce à la maîtrise de nos charges de fonctionnement qui ressortent à 105.245 euros contre 119.794 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017, nous enregistrons un résultat d'exploitation bénéficiaire de 310 euros.

Le poste « autres achats et charges externes » a été bien maîtrisé ; il ressort à 40.604 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 contre 56.089 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les frais de personnel s'élèvent à 56.603 euros, ils étaient de 54.934 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le résultat financier ressort déficitaire à (71) euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, contre (264) euros au titre de l'exercice précédent, et conduit à un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 239 euros.

Compte tenu des charges exceptionnelles de 482 euros et d'un impôt sur les sociétés nul, la société termine l'exercice clos le 31 mars 2018 par une perte de 243 euros. L'exercice précédent était également déficitaire, à 7.379 euros.

Aucune charge visée à l'article 39 .4 du Code général des impôts n'a été réintégrée au résultat fiscal.

Il existe une charge, non visée par l'article 39.4 du Code Général des Impôts, mais non-réintégrée au résultat fiscal de 603 euros, correspondant à des amendes.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune dépense en matière de recherche et développement à prendre en compte pour le crédit d'impôt recherche n'a été engagée au cours de l'exercice.

FAITS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est intervenu depuis cette date.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité se maintient depuis le début de l'exercice.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons d'affecter le déficit de l'exercice, s'élevant à la somme de (234,21) euros, au compte « report à nouveau » qui demeurera créditeur de 46.721,79 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune filiale, ni aucune participation dans le capital d'une autre société.

EXAMEN DES MANDATS

Nous vous précisons que Monsieur Franck PILLARD exerce les fonctions de Gérant de la société pour une durée illimitée.

Nous vous précisons que notre société n'est toujours pas soumise à l'obligation de commissaire aux comptes.

APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

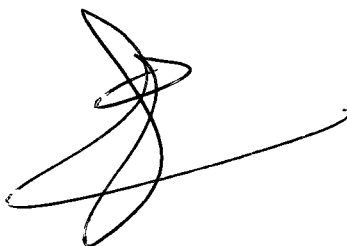
Nous vous présentons, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et donner à la gérance quitus de sa gestion.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions avant de passer au vote de ces résolutions.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SARL 2 AV – ALARME AUTOMATISME VIDEO

**SARL au capital de 3.751 euros
Siège social : 37 Rue Clément MICHUT
69100 VILLEURBANNE
453.246.589 RCS LYON**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

En application des articles L.223-19 et suivants du Code de commerce et R.223-17 du même Code, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues au cours de l'exercice écoulé, entre la société, le gérant et les associés ou personnes interposées :

- ⌘ Poursuite de la convention de compte courant non rémunéré entre Monsieur Franck PILLARD, gérant et associé majoritaire et notre société. A la clôture de l'exercice, ledit compte s'élevait à 352 euros.
- ⌘ Poursuite de la convention de compte courant non rémunéré entre Madame Danièle GUENER, associée minoritaire et notre société. A la clôture de l'exercice, ledit compte s'élevait à 9 euros.
- ⌘ Prise en charge par la société de l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives de Monsieur Franck PILLARD afférentes à son statut de gérant majoritaire.
Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la société a versé, à ce titre, la somme de 23.161 euros.
- ⌘ Poursuite de la convention de bail d'un local de type garage, entre Monsieur Franck PILLARD et la société. A la clôture de l'exercice, les loyers facturés s'élevaient à 1.624 euros.

La gérance



SARL 2 AV – ALARME AUTOMATISME VIDEO

**SARL au capital de 3.751 euros
Siège social : 37 Rue Clément MICHUT
69100 VILLEURBANNE
453.246.589 RCS LYON**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2019

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice, s'élevant à 243,21 euros, au compte « REPORT A NOUVEAU », qui demeurera crédeur de 46.721,79 euros.

L'Assemblée Générale, se conformant aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes lors des trois derniers exercices.

Cette résolution, est mise aux voix :

POUR : Monsieur PILLARD

CONTRE : /

Cette résolution est adoptée à la majorité.

certifié conforme à l'original

